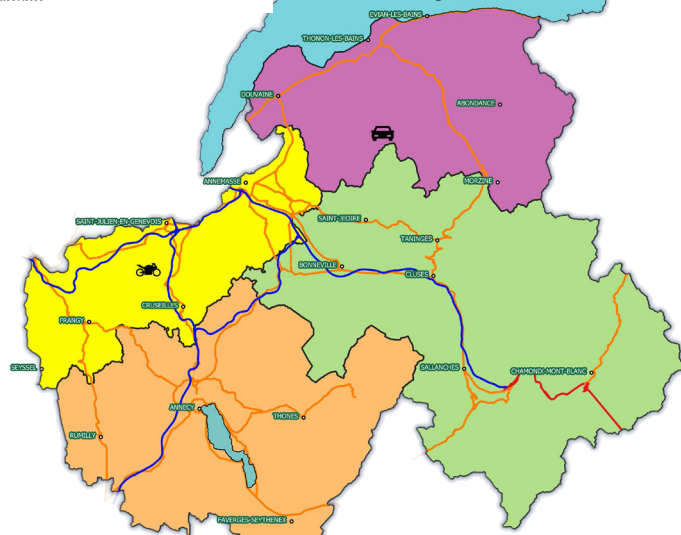
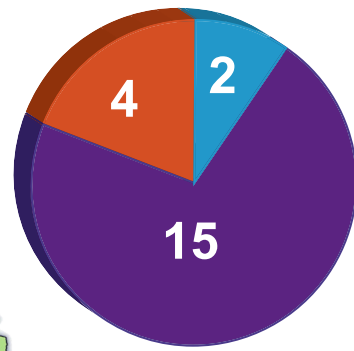




Localisation des accidents mortels en juillet 2023



Nombre de tués par catégories d'utilisateurs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023



VL PL EDPM\*  
2RM\* Piéton - Cycliste

\*2RM : motards, cyclo  
\*EDPM : engin de déplacement personnel motorisé (trottinette...)

Nombre de tués en 2023 (janvier-juillet)	21
Nombre de tués en 2022 (janvier-juillet)	17
Nombre de tués en juillet 2023	2
Nombre de tués en juillet 2022	3

	Accidents	Tués	Blessés
juillet 2023	48	2	55
Juillet 2022	58	3	80
Août 2022-juillet 2023	530	48	658
Août 2021-juillet 2022	507	30	654
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	5 %	60 %	1 %

Répartition des tués	Catégories d'utilisateurs							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation		
	Piéton	Cycliste	Motard	Automobiliste	EDPM*	2RM*		0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	65-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	Hors agglo	En agglo	
Juillet 2023				1	1						1					2				2			2	
Total mensuel %				50 %	50 %						50 %				50 %	100 %				100 %			100 %	
Total 2023	3	1		2	15					7	3	2	4	1	4	16	5	1		14	6	9	12	
Total annuel %	14 %	5 %		10 %	71 %					33 %	14 %	10 %	19 %	5 %	19 %	76 %	24 %	5 %		67 %	28 %	43 %	57 %	

Au mois de juillet 2023, 1 motard et 1 automobiliste ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (3 tués en juin 2022). La principale cause de ces accidents mortels est la vitesse excessive ou inadaptée. Par rapport à juillet 2022, le nombre de tués baisse de 33 % ainsi que les nombres d'accidents et de blessés respectivement de -17 % et de -31 %.

## C'est la rentrée, à vélo ou en voiture, votre enfant est-il bien installé ?

En France, en 2022, 24 % des personnes tuées en voiture ne portaient pas leur ceinture de sécurité.

Un quart des enfants tués dans un accident de la circulation routière n'était pas attaché.

En 2023, 37 % des automobilistes déclarent démarrer leur véhicule sans vérifier que tous les passagers soient tous attachés.

### À la rentrée, on reprend les bons réflexes :

- ✓ on boucle sa ceinture de sécurité ;
- ✓ on vérifie que tous les occupants du véhicule sont bien attachés avant de démarrer ;
- ✓ votre enfant grandit, son équipement aussi, on vérifie qu'ils sont toujours adaptés sinon, on s'équipe !

### À vélo ou en voiture, bien les installer pour mieux les protéger !

## EN VOITURE,

bien les installer pour mieux les protéger.

Pour les tout-petits :

**LE SIÈGE À COQUE**

- Adapté jusqu'à 83 cm.
- Installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avant.
- Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

Pour les moins grands :

**LE SIÈGE BAQUET**

- Adapté jusqu'à 1 m.
- Siège doté d'un harnais ou d'une tablette.
- Installé à l'arrière, face à la route.

Pour les plus grands :

**LE SIÈGE AVEC DOSSIER**

- Jusqu'à 10 ans.
- Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.
- Installé à l'arrière, face à la route.

• Adapté jusqu'à 83 cm.  
• Installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avant.  
• Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

• Adapté jusqu'à 1 m.  
• Siège doté d'un harnais ou d'une tablette.  
• Installé à l'arrière, face à la route.

• Jusqu'à 10 ans.  
• Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.  
• Installé à l'arrière, face à la route.

Votre enfant grandit, son équipement aussi !  
Veillez à l'installer dans un siège adapté, pour son confort et sa sécurité.  
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

Votre enfant grandit, son équipement aussi !  
Veillez à l'installer dans un siège adapté, pour son confort et sa sécurité.  
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

## À VÉLO,

bien les installer pour mieux les protéger.

Pour les moins grands :

**JUSQU'À 5 ANS**

Siège homologué, muni d'un harnais, de repose-pieds réglables et de protections latérales.  
Peut être fixé à l'avant ou à l'arrière.

Pour les plus grands :

**AU-DELÀ DE 5 ANS, JUSQU'À 14 ANS INCLUS**

Siège homologué et adapté à des enfants plus grands, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.  
Le transport d'un passager de plus de 14 ans est interdit.

Jamais sans son équipement

Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Au-delà, il est fortement recommandé.  
Le gilet rétro réfléchissant est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

• Adapté jusqu'à 83 cm.  
• Installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avant.  
• Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

• Adapté jusqu'à 1 m.  
• Siège doté d'un harnais ou d'une tablette.  
• Installé à l'arrière, face à la route.

• Jusqu'à 10 ans.  
• Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.  
• Installé à l'arrière, face à la route.

Votre enfant grandit, son équipement aussi !  
Veillez à l'installer dans un siège adapté, pour son confort et sa sécurité.  
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

Votre enfant grandit, son équipement aussi !  
Veillez à l'installer dans un siège adapté, pour son confort et sa sécurité.  
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)